



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2733

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors - Lyon 7° - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : Collèges publics - Dotations complémentaires

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2733**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport
commune (s) : Givors - Lyon 7° - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne
objet : Collèges publics - Dotations complémentaires
service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. En plus de la dotation annuelle de fonctionnement, des dotations complémentaires peuvent être versées en cours d'année aux collèges pour des dépenses spécifiques. Pour chaque demande, la situation financière globale du collège est examinée, notamment, son niveau de réserves disponibles (fonds de roulement).

I - Régularisations dotation de fonctionnement 2018

Des régularisations concernant des bonifications pour des dispositifs spécifiques doivent être effectuées. En effet, la Métropole ne disposait pas de l'exhaustivité des informations lors du calcul des dotations. Les régularisations concernent les collèges suivants :

- Henri Barbusse à Vaulx en Velin : 2 880 € pour le second champ de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA),
- Les Iris à Villeurbanne : 800 € pour la classe unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS),
- Louis Jouvét à Villeurbanne : 800 € pour la classe ULIS et 2 880 € pour le second champ SEGPA.

II - Autres dotations complémentaires**1° - Collège Paul Vallon à Givors**

Sur l'initiative de la Métropole, le collège a participé au salon de la gastronomie à Lyon en décembre 2017. Il est proposé de prendre en charge le coût de transport des élèves pour un montant de 325 €.

2° - Collège Georges Clémenceau à Lyon 7°

Des problèmes techniques récurrents, en cours de résolution, ont entraîné un surcoût de dépenses de chauffage et d'électricité pour lesquelles le collège a sollicité une dotation complémentaire. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 20 000 € à l'établissement.

3° - Collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin

Dans un contexte de restructuration, le collège sollicite une dotation complémentaire afin de prendre en charge un surcoût de dépenses d'électricité. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 15 000 € à l'établissement.

4° - Collège Elsa Triolet à Vénissieux

Le budget du collège est affecté par l'effet conjugué du coût anormalement élevé du contrat de location de copieurs souscrit avec la société RISO et d'une hausse inédite des dépenses de chauffage urbain. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 11 000 € à l'établissement.

5° - Collège Jules Michelet à Vénissieux

Pour prendre en compte une hausse des effectifs, le collège a été doté de modulaires chauffés électriquement. Le collège sollicite une dotation complémentaire afin de prendre en charge un surcoût de dépenses d'électricité. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 3 500 € à l'établissement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une dotation complémentaire de :

- 2 880 € au collège Henri Barbusse à Vaulx en Velin pour la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA),
- 800 € au collège Les Iris à Villeurbanne pour une classe unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS),
- 3 680 € au collège Louis Jouvét à Villeurbanne pour la SEGPA et une classe ULIS,
- 325 € au collège Paul Vallon à Givors pour un déplacement au salon de la gastronomie,
- 20 000 € au collège Georges Clémenceau à Lyon 7° pour un surcoût de viabilisation,
- 15 000 € au collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin pour un surcoût de viabilisation,
- 11 000 € au collège Elsa Triolet à Vénissieux pour un surcoût de viabilisation,
- 3 500 € au collège Jules Michelet à Vénissieux pour un surcoût de viabilisation.

2° - La dépense correspondant aux dotations complémentaires sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 655111 - fonction 221 - opération n° 0P34O3330A pour un montant de 57 185 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.